

LE CONTEXTE

La direction de l'offre de soins, pôle soins de ville et hospitaliers de l'ARS Nouvelle Aquitaine a lancé l'appel à candidatures pour le projet "MEDICOBUS" (jusqu'au 12 janvier 2024).

Cadre du projet: plan national "France ruralités" et "Plan pour des solutions concrètes d'accès aux soins dans les territoires".

Objectif: permettre un accès aux soins des personnes isolées, sans médecin traitant, qui plus est en ALD.

LA PROBLEMATIQUE

Le dispositif s'adresse aux personnes en ALD (Affection Longue Durée), or nulle part il n'est fait mention de l'ETP (Education Thérapeutique du Patient).

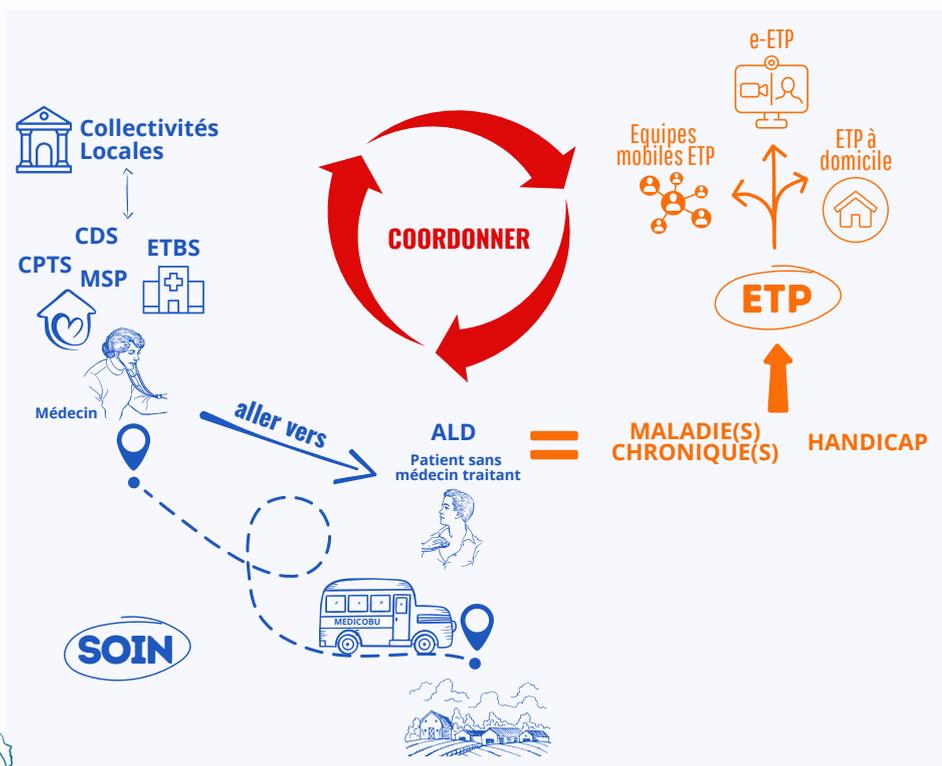
En quoi est-ce préjudiciable ?

- Les personnes en situation d'ALD (Affection Longue Durée) sont des **malades chroniques** et/ou en **situation de handicap**
- L'objectif du dispositif est la consultation médicale et la prévention
- L'ETP (Education Thérapeutique du Patient) hybride la prévention et le soin pour permettre aux personnes reconnues en ALD et à leurs aidants, d'apprendre comment **mieux vivre et gérer la maladie**, mais aussi **prévenir les évolutions** et les **risques** de développer des **maladies chroniques associées**

LES BENEFICES A INTEGRER L'ETP AU PROJET ?

Coordonner l'action permettrait de servir plusieurs objectifs en utilisant le même dispositif :

- Proposer un accès aux consultations médicales aux personnes géographiquement isolées
- Informer les patients en ALD qu'ils peuvent bénéficier de programmes d'ETP et leur en expliquer les bénéfices
- Recenser ceux qui souhaitent participer à un programme
- Coordonner la mise en place des programmes avec les structures adaptées à l'"aller-vers", comme celles qui proposent des programmes d'e-ETP, l'ETP à domicile ou les équipes mobiles d'ETP
- Encourager le développement de programmes d'ETP au sein des CPTS, MSP ou CDS



LES VALEURS DEFENDUES

Priorité 1 : "Le choix d'accéder à l'ETP", en oeuvrant pour que l'accompagnement par l'ETP puisse être systématiquement proposé à chaque personne concernée par une situation de maladie(s) chronique(s).

Priorité 2 : "L'équité de l'offre en ETP", en oeuvrant pour que l'accompagnement par l'ETP puisse être adapté à toutes les personnes concernées par la/les maladie(s) chronique(s), quel que soit l'âge ou les situations de vie.

(voir Projet stratégique d'ETHNA pour l'ETP 2023-2028 --> www.ethna.net)